

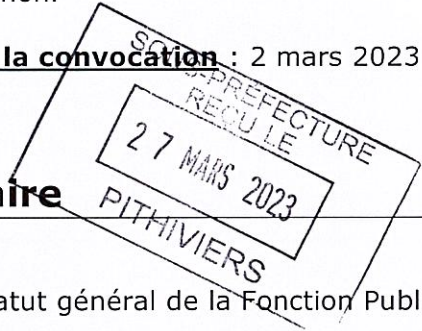
-----  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE  
 ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS  
 DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS**  
 -----

Le 7 mars 2023 à 9h00,  
 Le bureau syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick BOUTEILLE.

**Etaient présents** : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille, Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Pierre Laroche, Didier Monceau, Luc Nauleau (pouvoir d'Anthony Brosse), membres du Bureau.

**Absents excusés** : Messieurs Anthony Brosse, Jérémy Simon.

**Secrétaire de séance** : M. Didier Monceau      **Date de la convocation** : 2 mars 2023



### Assurance statutaire

Vu le code général des collectivités territoriales,  
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant statut général de la Fonction Publique Territoriale et plus particulièrement les articles 25 et 26,  
 Vu le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,  
 Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris en application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Pour rappel :  
 Le SITOMAP a mandaté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret afin de négocier un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, par application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ; Le contrat en cours s'est terminé le 31 décembre 2022. En l'occurrence le CDG45 a effectué une mise en concurrence et

⇒ **les résultats obtenus par le Centre de gestion.**

Le contrat a été attribué à la compagnie SIACI SAINT HONORE (Courtier) et GMF Vie / La Sauvegarde (assureur)

Durée du contrat : 4 ans avec une date d'effet au 1er janvier 2023 en capitalisation

Tranche ferme : collectivités et établissement de moins de 31 agents CNRACL :

Catégories d'agents	Risques	Franchise
Agents affiliés à la CNRACL Nb d'agents : 4	Congé maladie ordinaire Congé de longue maladie, longue durée Congé de maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant Décès	Pour la maladie ordinaire seulement. Pas de franchise sur les autres risques Franchise de 10 jours <input type="checkbox"/> 5,56%
	Accident de service et maladie contractée en service	Franchise de 15 jours <input checked="" type="checkbox"/> 5,15%

-----  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE  
 ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS  
 DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS**  
 -----

	Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire	Franchise de 30 jours <input type="checkbox"/> 4,57%
Agents affiliés à la CNRACL Nb d'agents : 4	Tous les risques	Franchise de 30 jours sur tous les risques <input type="checkbox"/> 4,09%
Agents affiliés à l'IRCANTEC Nb d'agents : 1	Congés de maladie ordinaire et reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique Congé de grave maladie Accident du travail et maladie professionnelle Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant	Franchise de 15 jours <input checked="" type="checkbox"/> 1.14% pour la maladie ordinaire

**La convention de gestion entre la collectivité et le CDG45** détaille, entre autres, les missions et le rôle de chacune des parties :

- le Centre de Gestion réalise une mission facultative. Il assure l'interface entre la collectivité et l'assureur. Il est l'interlocuteur privilégié des adhérents des contrats et le tiers de confiance des parties en présence tout au long de la période contractuelle.
- le Centre de Gestion réalise notamment les missions suivantes :

➤ Souscription et suivi de l'exécution des contrats d'assurance :

- Réalisation d'un marché public de prestations de services assurances,
- Suivi de l'exécution du contrat notamment par le contrôle de la gestion dudit contrat, des statistiques et autres données techniques et juridiques,
- Mise en place de mesures de suivi et d'accompagnement,
- Étude et validation des aménagements postérieurs éventuels des contrats.

➤ Éléments statistiques :

- Vérification des dossiers statistiques,
- Suivi de l'évolution de la sinistralité,
- Diffusion d'informations statistiques relatives à la sinistralité,
- Mise en place d'alertes.

➤ Relations avec les collectivités :

- Informations et échanges permanents avec les adhérents,
- Suivi administratif des adhésions et souscriptions,
- Assistance et conseils aux adhérents notamment sur l'utilisation de leur contrat,
- Médiation auprès de l'assureur,
- Organisation de journées de formation et d'information,
- Envoi de documents concernant les contrats.

Cette mission facultative réalisée par le Centre de gestion sera financée par la Collectivité / l'Etablissement à hauteur de 0,07% de la base déclarée à l'assureur. Ce pourcentage sera figé sur toute la durée du contrat.

Après exposé du Président,

-----  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE  
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS  
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS**  
-----

**Le Bureau Syndical,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide :**

- d'accepter la proposition faite par la compagnie SIACI / GMF Vie / La Sauvegarde
- d'adhérer à la convention de gestion d'assurance risques statutaires proposée par le Centre de gestion du Loiret,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget ou précise que les crédits sont inscrits au budget,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document utile afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en séance le  
Enregistré sous le N° 23/12  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Erick BOUTEILLE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Erick Bouteille", written over a blue horizontal line.

The SITOMAP logo, consisting of the word "SITOMAP" in a bold, black, sans-serif font. The letter "O" is replaced by a stylized black and white circular icon representing a recycling symbol.  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE  
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS  
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

